

MOYENS DE PAIEMENT

Les institutions financières africaines se modernisent

MAHMUD HAMMUDA

Président

Fédération des associations
professionnelles des banques
et établissements financiers
des pays membres
de l'UMOA

La situation actuelle des systèmes de paiement des pays d'Afrique de l'Ouest est préoccupante. La réforme qui devrait prendre effet courant 2001 dotera ces pays d'une infrastructure conforme aux normes internationales.

UN GRAND PAS VIENT D'ÊTRE effectué dans l'organisation bancaire des Etats de l'Afrique de l'Ouest. En effet, un projet de réforme des systèmes et moyens de paiement dans les pays de l'Union monétaire Ouest-Africaine (UMOA) a été lancé par la Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) (1). Ce projet d'envergure régionale concerne les systèmes de paiement et de compensation de huit pays africains qui sont : le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, la Guinée-Bissau, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo. Il s'inscrit dans le cadre du renforcement du processus d'intégration économique et financier des pays membres et vise à doter l'Union d'instruments, de règles, de procédures et d'infrastructures modernes de paiement. L'objectif est de rendre fluides les échanges, réduire les coûts et les délais des transactions financières et minimiser les risques relatifs aux flux financiers.

LES RAISONS D'UNE RÉFORME

Pourquoi une réforme des systèmes de paiement ? Comparé à ceux d'Europe et d'ailleurs, le système global appliqué dans la sous-région se révèle peu efficace. Avec

un peu plus de 60 millions d'habitants dont environ 24,5 millions d'actifs, 62 banques et 28 établissements financiers, l'UMOA détient l'un des taux de bancarisation les plus faibles du monde. La part de la population active détenant un compte bancaire ressort à environ 6,4 %, contre environ 96 % en France. Les paiements se font encore en majorité en espèces (*graphiques*) et sont peu automatisés (opérations basées sur des supports papier). Compte tenu, en outre, de l'absence d'interbancaire, les conséquences sont désastreuses pour les économies de la sous-région. La situation ac-

tuelle des systèmes de paiement est caractérisée par le faible niveau de sécurité des opérations de paiement, le coût élevé des transactions financières et la longueur des délais de règlement (*encadré 1*).

A l'heure de la mondialisation et des paiements électroniques, cet état des lieux s'avère très préoccupant. Conscients des insuffisances du système, les responsables de la BCEAO/UMOA ont marqué leur volonté de moderniser les moyens de paiement par l'élaboration d'un projet de réforme.

1. De longs délais d'encaissement des valeurs

Chèque tiré sur une même banque	24 heures.
Chèque tiré sur place	72 heures.
Chèque tiré sur une banque du pays	+ d'une semaine.
Chèque tiré sur UMOA	+ d'une semaine à un mois.
Chèque tiré hors UMOA	+ d'un mois.

Source : BCEAO.

2. Question de coût (en FCFA)

RTGS : Système de compensation

Budget : 4,74 milliards (pour la BCEAO)	567 millions.
Frais d'adhésion : entre 8,5 et 10 millions	entre 857 000 et 1,2 million.
Facturation par ordre : 2 900 et 5 200	entre 26 et 32.

TROIS AXES ESSENTIELS

La réforme des systèmes de paiement vise à renforcer l'intégration et le développement économique de l'UMOA, à approfondir le secteur financier et à améliorer l'efficacité et la sécurité des paiements.

En vue d'atteindre ces objectifs, trois axes essentiels ont été définis. Ceux-ci représentent chacun une activité bancaire qui regroupe une suite logique d'opérations bancaires avec des risques spécifiques :

■ Un système de règlement brut en temps réel (RTGS)

Il sera utilisé pour le règlement des transactions de montants élevés, soit interbancaires ou avec les banques centrales. Ce système permettra de traiter rapidement et en toute sécurité les paiements, de réduire les risques de règlements systématiques et de faciliter la gestion de la politique

monétaire sous-régionale, d'introduire le règlement valeur jour des paiements.

■ Un système automatisé de compensation interbancaire pour les transactions de faibles montants.

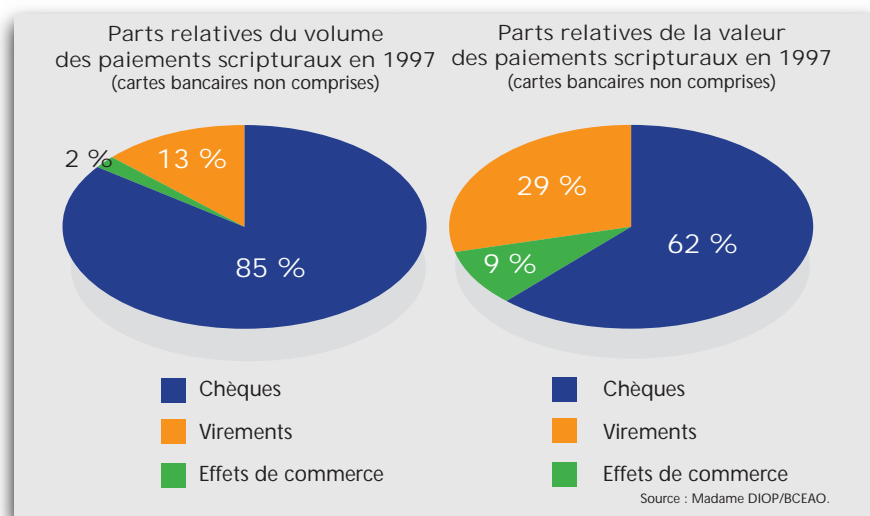
Ainsi le support papier ne servira que de preuves juridiques et d'éléments de vérification comptable. Une automatisation des opérations de compensation présente comme avantage la réduction des délais de transmission et du coût des échanges, l'autorisation et la facilitation des échanges en continu.

■ La définition d'un cadre propice au développement des opérations sur carte bancaire, carte utilisable dans l'interbancaire sous-régionale.

Un cadre juridique et réglementaire approprié sera défini pour accompagner les trois axes de mise en œuvre.

HORIZON 2001

La définition du contenu a fait l'objet d'une réflexion, impliquant les différentes parties concernées par le projet (les Trésors, les banques, les sociétés de télécommunication, les entreprises, etc.). Ainsi au dernier trimestre 2000, les sous-comités chargés de la réflexion sur le terrain devraient rendre leurs conclusions. Dès 2001, les moyens technologiques ad hoc devraient être installés à la BCEAO, suivis des tests d'applications et de l'invitation aux banques à adhérer et régler les diverses cotisations ou frais (*encadré 2*). C'est à cette condition que les pays de l'UMOA pourront affirmer leur rôle économique au sein de la Communauté économique internationale. ■



(1) Thème tiré du séminaire des 06 et 07 juin 2000 à Ouagadougou, organisé par la Fédération des associations professionnelles des banques et établissements financiers des pays membres de l'UMOA.